



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/UNGA

GENÈVE, le 3 juillet 2014

Annexe: 1

Objet: Rapport de la soixante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Suite à donner: Prendre note du rapport et des résolutions concernant l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), auxquels il sera fait référence dans le document EC-66/Doc. 4.7 sur les Partenariats, et adopter les mesures de suivi appropriées

Madame, Monsieur,

J'attire votre attention sur la soixante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et sur les résolutions de celle-ci concernant l'OMM et les SMHN, auxquelles il sera fait référence dans le document EC-66/Doc. 4.7 concernant les Partenariats.

J'espère que vous trouverez ces informations utiles et je puis vous assurer que le Secrétariat de l'Organisation prendra les dispositions voulues pour leur mise en œuvre et leur suivi dans les programmes de l'OMM.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6779)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

**Rapport abrégé des principaux débats de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale
des Nations Unies et résolutions de l'ONU ayant des implications
pour les Membres de l'OMM qui en ont résulté**

Le Secrétaire général de l'OMM, M. Michel Jarraud a participé, avec d'autres hauts fonctionnaires de l'OMM, aux manifestations de haut niveau de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale ainsi qu'aux débats de l'Assemblée générale qui ont suivi. Monsieur M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné les priorités des années à venir. Au cours de la 68^{ème} session, a-t-il dit, l'accent sera placé sur les moyens d'accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) alors que l'échéance de 2015 se rapproche. Les efforts en vue de définir un programme de développement pour l'après-2015 doivent être intensifiés, notamment par la définition d'une seule série d'objectifs en matière de développement durable, qui permettront de faire face aux défis complexes de cette ère nouvelle et de mobiliser l'imaginaire des peuples du monde comme l'ont fait les OMD. Le thème choisi pour le débat général par le Président de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale, M. John Ashe (Antigua and Barbuda), à savoir «Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain», a permis de définir une série de six questions thématiques sur lesquels il prévoyait d'organiser les manifestations de haut niveau et les débats thématiques au cours de cette 68^{ème} session. Le Secrétaire général de l'ONU a annoncé son intention d'organiser un sommet de haut niveau sur le «climat» et d'y inviter les leaders mondiaux afin d'encourager la signature d'un accord mondial juridiquement contraignant sur le Changement climatique, en 2015. L'OMM a exprimé son total soutien à la réalisation de cette initiative.

Accent placé par les leaders mondiaux sur le problème du changement climatique lors du segment de haut niveau du débat général de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale et participation de l'OMM:

L'Année internationale 2014 consacrée aux petits États insulaires en développement, ainsi que la troisième Conférence internationale sur ce thème, qui doit se dérouler à Apia, aux Samoa, constitueront des occasions majeures permettant de focaliser l'attention de la communauté internationale sur les besoins particuliers des nations insulaires. L'OMM apportera une forte participation à cette conférence, notamment eu égard aux initiatives concernant des Services climatologiques régionaux ciblés. Le débat a porté en particulier sur les différentes préoccupations des pays eurasiens, dont certains ressentent fortement les effets du changement climatique. Pour les petits États insulaires en développement, les impacts dévastateurs du changement climatique menacent leur survie même et plusieurs leaders mondiaux ont averti qu'en l'absence d'efforts politiques renouvelés en vue d'atténuer la portée de ces impacts, ces nations continueraient à subir des revers dramatiques au plan économique comme au plan du bien-être social. Les participants à la réunion ont lancé un appel aux leaders mondiaux afin qu'ils fassent du changement climatique une priorité absolue du prochain programme de développement mondial. Les leaders ont apporté leur total soutien à la proposition du Secrétaire général de l'ONU d'organiser un Sommet mondial sur le climat en 2014 afin de focaliser l'attention du monde politique sur la gravité du problème. Abordant la question financière, le débat a fait ressortir un certain engagement à traiter des questions du changement climatique, de l'énergie renouvelable et du développement durable. Le respect des engagements financiers n'a pas suivi le rythme des impacts induits par le changement climatique sur les petits États insulaires en développement.

Eau, assainissement et énergie durable dans le programme de développement pour l'après-2015:

M. Jarraud, Président d'ONU-Eau, et plusieurs fonctionnaires de l'OMM ont participé à ces importantes discussions qui se sont déroulées au Siège de l'ONU. Des observations majeures ont été faites sur les thèmes de l'extrême pauvreté et de l'eau et l'assainissement. Au niveau mondial il est de la plus grande urgence d'éradiquer l'extrême pauvreté, en s'appuyant sur le développement durable. L'accès de tous à une eau salubre, à l'assainissement et à l'énergie sera critique. Dans les communautés les plus pauvres de la planète, des centaines de millions d'êtres humains, et notamment de femmes et d'enfants, passent plusieurs heures par jour à ramasser du bois pour le feu et à aller chercher de l'eau. Cet accès à une eau salubre, à l'assainissement et à l'énergie doit figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Les participants ont lancé un appel à l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que de la gestion des ressources en eau et des eaux usées. Le changement climatique va exacerber le stress hydrique et la rareté de l'eau dans de nombreuses régions. Si la tendance actuelle au réchauffement se poursuit elle sapera les efforts déployés en vue d'assurer un accès universel et équitable à l'eau et à l'énergie.

Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptées lors de la 68^{ème} session et présentant un lien avec les priorités stratégiques et programmatiques de l'OMM :

Vingt-huit résolutions des Nations Unies énumérées ci-après, adoptées lors de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale, sont considérées comme présentant un lien et une pertinence vis-à-vis des priorités actuelles de l'OMM et des activités du Secrétariat.

Deuxième Commission et séances plénières:

Résolution 68/239 C2 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Cette résolution de l'ONU présente des liens étroits avec les programmes et activités menés par l'OMM sur le climat et le développement urbain. L'OMM participe aux préparatifs de la conférence Habitat III et du Sommet sur le climat lesquels comportent d'importants volets sur la planification urbaine et les impacts des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations.

Résolution 68/238 C2 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette résolution constitue la référence pour ce qui est de la définition d'actions futures pour les petits États insulaires en développement. Elle est étroitement liée aux activités menées par l'OMM en matière de partenariats pour le développement et de renforcement des capacités et présente notamment des liens avec le CMSC.

Résolution 68/234 C2 Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés. Liens avec les activités menées par l'OMM en matière de mise en place de partenariats et de relations extérieures, notamment dans le cadre de la mise en œuvre future d'activités de développement.

Résolution 68/233 C2 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition. Cette résolution est clairement liée aux activités de l'OMM dans le domaine du climat, de l'eau et de la sécurité alimentaire et aux récents développements du CMSC en matière de sécurité alimentaire.

Résolution 68/232 C2 Journée mondiale des sols et Année internationale des sols. Cette résolution présente des liens importants avec les alertes précoces de sécheresses, les activités concernant la dégradation des sols et celles liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Résolution 68/231 C2 2016, Année internationale des légumineuses. Cette résolution est liée aux activités de l'OMM sur le climat, l'eau et la sécurité alimentaire dans le cadre du CMSC.

Résolution 68/230 C2 Coopération Sud-Sud. Cette action est liée aux activités de mise en place de partenariats régionaux et de développement des capacités menées avec les SMHN de l'OMM.

Résolution 68/227 C2 Participation des femmes au développement. Cette résolution présente d'importantes connexions avec les activités de l'OMM en matière de parité des sexes et la Conférence de l'OMM sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services météorologiques

Résolution 68/226 C2 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017). Cette résolution présente d'importants liens avec certains objectifs de développement durable et activités de développement de l'OMM et s'inscrit dans la période du nouveau Plan stratégique de l'OMM.

Résolution 68/225 C2 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. Cette résolution présente des liens importants avec les activités menées par l'OMM pour les PMA et le développement de partenariats.

Résolution 68/224 C2 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette résolution constitue une mesure de référence majeure qui permet de faire progresser les capacités des PMA et rejoint tout à fait les activités de développement et de partenariats de l'OMM.

Résolution 68/220 C2 Science, technique et innovation au service du développement. Cette mesure est importante pour l'implication de l'OMM dans les activités de relations extérieures et les activités de politique relative à la science, notamment en liaison avec le Forum politique de haut niveau qui se met en place.

Résolution 68/218 C2 Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale. Cette importante mesure présente des liens avec les programmes mondiaux de surveillance de l'OMM et la Veille de l'atmosphère globale, notamment en ce qui concerne les polluants de l'atmosphère ainsi que les activités de réduction des risques de catastrophes et de préparation préalable.

Résolution 68/217 C2 Développement durable dans les régions montagneuses. Cette action des Nations Unies présente certains liens majeurs avec les programmes de l'OMM dans les domaines du climat et de l'eau et dans celui de la réduction des risques de catastrophes.

Résolution 68/215 C2 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée «Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable». Cette résolution est importante eu égard à la gouvernance environnementale future et aux activités de partenariats et de relations extérieures de l'OMM.

Résolution 68/214 C2 Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable. Cette action est importante pour relier l'OMM aux services écosystémiques et climatiques et pour les activités de recherche du PMRC.

Résolution 68/213 C2 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. C'est là une mesure importante qui rejoint les activités de gestion de la sécheresse de l'OMM et le CMSC, notamment au vu de la récente conférence sur les politiques nationales de gestion de la sécheresse organisée avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Résolution 68/212 C2 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures. Cette mesure présente des liens avec les activités de coordination menées par l'OMM dans les secteurs du climat et de l'eau.

Résolution 68/211 C2 Stratégie internationale de prévention des catastrophes. C'est là une action d'une très grande importance pour l'OMM et pour ses Membres sur le développement du cadre d'action de l'après-Hyogo et la future Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui doit avoir lieu à Sendai, au Japon.

Résolution 68/210 C2 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Cette action rejoint les activités de l'OMM en matière de développement et de partenariats ainsi que certains éléments du Plan stratégique.

Résolution 68/209 C2 Les technologies agricoles au service du développement. Cette mesure présente d'importantes connexions avec les programmes de météorologie agricole et d'hydrologie de l'OMM ainsi qu'avec les activités ayant trait aux produits régionaux sur l'évolution probable du climat.

Résolution 68/208 C2 Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer. Cette action présente certains liens significatifs avec la CMOM, le PMRC et le Programme de météorologie maritime de l'OMM.

Résolution 68/207 C2 Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale. Ceci peut présenter des liens avec les services météorologiques, les relations extérieures et les activités de relations publiques de l'OMM.

Résolution 68/206 C2 Marée noire sur les côtes libanaises. Cette action a des liens avec les activités de l'OMM en matière de réduction des risques de catastrophes.

Résolution 68/204 C2 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, cette résolution est liée aux activités de l'OMM en matière de développement et de mobilisation des ressources.

Résolution 68/103 C2 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Cette action présente des liens importants avec les activités de l'OMM en matière de développement des capacités et de réduction des risques de catastrophes.

Résolution 68/71 Plénière: Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes. Cette action présente des liens étroits avec les activités de l'OMM en matière de météorologie maritime et de sécurité alimentaire, dans le contexte du CMSC.

Résolution 68/70 Plénière: Les océans et le droit de la mer. Il s'agit là d'une importante résolution de référence de par ses liens étroits avec les activités de météorologie maritime de l'OMM et ses activités de conseiller juridique, y compris les aspects relatifs à la pêche et à la sécurité alimentaire, dans le contexte du CMSC.
